



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 3 juillet 2012 à 16 h à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Alain Riel.

CE-2012-1038* MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2011-296 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE MUNICIPALE POUR L'AJOUT DE 6 LOGEMENTS ABORDABLES ET COMMUNAUTAIRES AU PROJET LE SQUARE WILFRID - 325 ET 345, BOULEVARD WILFRID-LAVIGNE - PROGRAMME ACCÈSLOGIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2011-161, en date du 8 mars 2011, confirmait à Habitation de l'Outaouais métropolitain (H.O.M.) sa participation financière afin de réaliser 70 logements abordables dans le projet le Square Wilfrid;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme H.O.M. a soumis une demande d'aide financière afin d'ajouter 6 logements portant à 76 le nombre de logements abordables dans le projet Square Wilfrid;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme H.O.M. a soumis sa demande d'aide financière afin de faire confirmer la contribution municipale pour rencontrer les barèmes financiers requis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau rôle de la Ville de Gatineau comme ville mandataire du programme AccèsLogis permet de confirmer la contribution municipale pour permettre la réalisation dudit projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2011-296 en date du 8 mars 2011 et recommande au conseil :

- de modifier ses résolutions numéros CM-2008-789 en date du 2 juillet 2008 et CM-2011-161 en date du 8 mars 2011 dans le but de prévoir 76 logements abordables au lieu de 70;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 89 295 \$ à l'organisme Les Habitations de l'Outaouais métropolitain, à l'attention de monsieur Alain Boucher, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec et sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;
- de s'engager auprès de la Société d'habitation du Québec à défrayer, pour une période de cinq ans, les trois suppléments au loyer prévus dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-52100-962-Office municipal d'habitation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

CE-2012-1038 (suite)

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-63218-972	89 295 \$	Règlement 690-2012 - AccèsLogis 2011-2012 - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet

CE-2012-1039* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DU LAC, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7951248 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues dans la phase 1 du projet domiciliaire Domaine du Lac;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7951248 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine du Lac, phase 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7951249 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Domaine du Lac, phase 1 sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 2 avril 2012, portant la minute 15691;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Cima+ ;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Cima+ et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les surlargeurs d'emprise de rue, les services municipaux, les passages piétonniers, les voies d'accès, le bassin de rétention et les servitudes requises dans cette phase du projet;

CE-2012-1039 (suite)

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, des surlargeurs d'emprise de rue, des passages piétonniers, voies d'accès et du bassin de rétention faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentations des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction des services municipaux, des phases I et II et bénéficiant aux lots 1 252 608 et 1 252 609, le tout sujet à l'approbation du Règlement numéro 714-2012, prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 160 000 \$;

Les fonds prévus à cette fin, d'une somme de 160 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 714-2012	160 000 \$	Quote-part - Service municipaux phases I et II - Domaine du Lac

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet

CE-2012-1040* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DES CÈDRES, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6267734 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la reconstruction de la rue Demers, entre les rues Lauzon et Légaré, étant la phase 2 du projet Domaine des Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6267734 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine des Cèdres, phase 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6267734 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Domaine des Cèdres, phase 2, montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, datant du 15 novembre 2011 et portant le numéro de dossier 91942 et la minute 47103S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+ ;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet;

CE-2012-1040 (suite)

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentations des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction des services municipaux des phases I et II, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 713-2012 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 140 000 \$.

Les fonds prévus à cette fin, d'une somme de 140 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 713-2012	140 000 \$	Quote-part - Travaux municipaux - Domaine des Cèdres, phase 2

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet

CE-2012-1041* APPROUVER LA RECONSTRUCTION DU PONT BRABANT-PHILIPPE SELON LE TYPE DE PONT TOWN QUÉBÉCOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une présentation tenue au comité plénier du 12 juin dernier, il a été approuvé par les membres du conseil la reconstruction du pont Brabant-Philippe du type « Town Québécois », et ce, pour un montant de 1 060 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses affectées aux travaux de nettoyage à la suite du sinistre, sont de l'ordre de 143 977,45 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

- d'approuver la reconstruction du pont Brabant-Philippe selon le type « Town Québécois », pour un montant de construction 1 060 200 \$, et ce, sans y inclure de mesures particulières de sécurité;
- d'autoriser le trésorier à puiser le montant 1 204 177,45 \$ à même la réserve auto-assurance de la Ville, pour couvrir :
 - Les frais de nettoyage à la suite du sinistre;
 - Le budget de construction.

et d'effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;

- d'autoriser le trésorier à majorer le budget du Service des travaux publics d'un montant de 45 250 \$, à compter de 2014, permettant ainsi l'entretien de cette nouvelle structure;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à n'implanter aucune mesure de sécurité autre que l'assurance pour le pont Brabant-Philippe;
- d'autoriser le trésorier à ajuster le portefeuille d'assurances à l'acceptation provisoire des travaux de reconstruction du pont Brabant-Philippe par le Service des infrastructures prévue en 2013, et ce, sur avis du Service de la gestion des biens immobiliers. Une prime d'assurance annuelle approximative de 500 \$ est à prévoir.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1042* RÈGLEMENT NUMÉRO 713-2012 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 140 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II DU PROJET DOMICILIAIRE DOMAINE DES CÈDRES, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 713-2012 autorisant une dépense et un emprunt de 140 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la construction des services municipaux des phases I et II du projet domiciliaire Domaine des Cèdres, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1043* RÈGLEMENT NUMÉRO 714-2012 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 160 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II DU PROJET DOMICILIAIRE DOMAINE DU LAC, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 714-2012 autorisant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la construction des services municipaux des phases I et II du projet domiciliaire Domaine du Lac, phase 1.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1044* DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE POUBELLES DEUX VOIES DANS LES AIRES PUBLIQUES DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté en 2005 son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et que le projet visé fait partie des démarches pour répondre aux recommandations R23 du PGMR;

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2009 SP 303 prévoit la fourniture de 600 poubelles deux voies sur trois ans, qui seront installées dans les parcs et espaces verts de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau avait reçu en 2010 une subvention de 123 570 \$ de la Table de récupération hors foyer pour financer l'achat de 196 poubelles deux voies qui ont été installées durant l'été 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau avait reçu en 2011 une subvention près de 75 000 \$ de la Table de récupération hors foyer pour financer l'achat de 300 poubelles deux voies qui ont été installées à l'automne 2011;

CONSIDÉRANT QUE le la Table de récupération hors foyer offre une nouvelle enveloppe de subvention disponible aux municipalités dans le cadre de son *Programme de financement pour la récupération hors foyer des matières recyclables dans les aires publiques municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau avait prévu l'achat de 278 poubelles deux voies en 2012 dans le but de les installer au cours de l'été 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service de l'environnement à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de financement pour la récupération hors foyer des matières recyclables dans les aires publiques municipales afin de rembourser une partie des coûts pour l'achat de poubelles deux voies dans les parcs, espaces et bordure de rues de la Ville;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises dans l'éventualité qu'une subvention soit accordée à la Ville dans le cadre du Programme de financement pour la récupération hors foyer des matières recyclables dans les aires publiques municipales.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1045* APPROPRIATION DU SURPLUS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION À LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU)

CONSIDÉRANT QUE le surplus financier de la Corporation du Centre culturel de Gatineau pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 était de 232 547 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme de 232 547 \$ a été retournée au surplus de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Centre culturel de Gatineau se doit d'acquérir certains équipements afin de maintenir à jour la qualité de sa salle de diffusion ainsi que de ses bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil, lors du comité plénier du 15 mai 2012, ont accepté de puiser la somme de 232 547 \$ à même les surplus 2011 de la Corporation du Centre culturel afin de réaliser l'acquisition d'équipements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approprier la somme de 232 547 \$ à même le surplus affecté – Maison de la culture afin de permettre l'acquisition d'immobilisations qui serviront à la Corporation du Centre culturel de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1046* MANDAT AU DÉ-CLDG - DÉVELOPPEMENT DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION À GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le financement de la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau (OGFT) est assuré depuis 2003 grâce à la participation financière importante du secteur public;

CONSIDÉRANT QUE l'OGFT a cessé ses activités suite à la décision de la Ville d'Ottawa d'assumer elle-même ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale (CCN) maintiendra son soutien financier pour le territoire de la ville de Gatineau:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil, de mandater le DÉ-CLDG pour investir dans le développement des activités de l'industrie du film pour l'Outaouais et d'accorder à la réalisation de ce mandat une subvention de 25 000 \$ pour l'année 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 000 \$ à l'ordre du DÉ-CLDG, sous réserve de la signature du protocole d'entente afférent, et ce, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par la Direction générale.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le DÉ-CLDG préparé par ce dernier le 27 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	25 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet

CE-2012-1047* DEMANDE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR LES DIFFUSEURS PLURIDISCIPLINAIRES EN ARTS DE LA SCÈNE 2012-2015 AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - SALLE JEAN-DESPRÉZ ET CABARET LA BASOCHE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec offre un programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène 2012-2015 pour les salles de spectacles professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la salle Jean-Després et le cabaret La Basoche du Service des arts, de la culture et des lettres reçoivent des subventions du programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et que le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce soutien financier pour la salle Jean-Després et le cabaret La Basoche;

CONSIDÉRANT QUE la salle Jean-Després et le cabaret La Basoche sont considérés comme un diffuseur majeur et que la demande annuelle représente 105 000 \$, soit le maximum de l'aide financière possible pour cette catégorie;

CONSIDÉRANT QUE la salle Jean-Després et le cabaret La Basoche se retrouvent parmi les diffuseurs les plus performants au Québec avec un taux d'occupation moyen pour les trois (3) dernières années de 84,2% en théâtre, danse, musique et chanson, une augmentation de 11,9% de l'achalandage et une augmentation de 13,4% de la clientèle étudiante;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la salle Jean-Després et du cabaret La Basoche est composée de 31,2% d'artistes de Gatineau, de 28,2% d'artistes de la relève et que 91,5% sont des représentations dans les disciplines à risque (théâtre, danse, musique et chanson);

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 105 000\$ par année pour les années 2012, 2013 et 2014 auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène 2012-2015;
- de mandater le chef de division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres d'agir comme représentant de la Ville de Gatineau pour la signature de la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène 2012-2015 et les exercices financiers gouvernementaux 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et pour les exercices financiers municipaux pour les années 2012, 2013 et 2014;

CE-2012-1047 (suite)

Sur réception de la convention triennale 2012-2015 à intervenir entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Ville de Gatineau, ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres toutes les subventions reçues dans le cadre du programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et à prévoir au budget des années subséquentes, les sommes nécessaires à cette entente;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la convention triennale pour les exercices financiers gouvernementaux débutant en 2012-2013 et se terminant en 2014-2015 et les exercices financiers municipaux pour les années 2012, 2013, 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet

CE-2012-1048* UTILISATION DU SURPLUS DE L'EX-VILLE DE HULL - 2 202 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 avril 2012, le secteur de Hull dispose d'un surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Hull au montant de 2 202 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 2 202 000 \$ peut être dégagée suite à une analyse effectuée par le Service des finances;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la Charte de la Ville de Gatineau, les surplus accumulés de chacune des ex-municipalités doivent demeurer au bénéfice exclusif des habitants et des contribuables du territoire de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le caucus du secteur de Hull a convenu de verser une aide supplémentaire de 30 000 \$ à la Soupe populaire de Hull inc. pour son projet de relocalisation;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers du secteur de Hull, réunis en caucus de secteur, ont convenu du mode de répartition suivant pour l'année 2012 en tenant compte de la quote-part réservée au district électoral de Deschênes et à la contribution de 30 000 \$ à la Soupe populaire de Hull inc. :

DESCRIPTION	MONTANT
Soupe populaire de Hull inc. 30 000 \$	
District électoral de Deschênes	24 000 \$
District électoral du Plateau–Manoir-des-Trembles	429 600 \$
District électoral de Wright–Parc-de-la-Montagne	429 600 \$
District électoral de l'Orée-du-Parc	429 600 \$
District électoral de Saint-Raymond–Vanier	429 600 \$
District électoral de Hull–Val-Tétreau	<u>429 600 \$</u>
TOTAL	2 202 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter que le surplus de l'ex-Ville de Hull soit utilisé à des fins de travaux d'immobilisations dans le secteur de Hull, en conformité avec la politique sur l'utilisation des surplus des ex-villes et que la répartition soit la suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
Soupe populaire de Hull inc.	30 000 \$
District électoral de Deschênes	24 000 \$
District électoral du Plateau–Manoir-des-Trembles	429 600 \$
District électoral de Wright–Parc-de-la-Montagne	429 600 \$
District électoral de l'Orée-du-Parc	429 600 \$
District électoral de Saint-Raymond–Vanier	429 600 \$
District électoral de Hull–Val-Tétreau	<u>429 600 \$</u>
TOTAL	2 202 000 \$

CE-2012-1048 (suite)

- de transférer au surplus accumulé non-affecté de l'ex-Ville de Hull un montant de 1 000 000 \$ provenant du fonds auto-assurance de l'ex-Ville de Hull;
- d'autoriser le trésorier à transférer du surplus accumulé non-affecté de l'ex-Ville de Hull au surplus affecté de l'ex-Ville de Hull une somme de 1 997 737 \$ et de puiser à même les remboursements ex-villes du budget courant une somme de 174 263 \$ dès l'ouverture du premier projet en immobilisation relié à la présente résolution;
- d'autoriser également le trésorier à approprier une somme de 30 000 \$ du surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Hull et d'émettre un chèque du même montant à l'ordre de la Soupe populaire de Hull inc., 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	30 000 \$	Subventions - Diverses subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13100	30 000 \$		Surplus non affecté - Subventions
02-11600-972		30 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1049* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-515 en date du 6 juin 2006, autorisait le Service des ressources humaines à procéder à la modification de la structure organisationnelle du Service de l'informatique;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins effectuée par la direction du Service de l'informatique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil municipal d'accepter la modification suivante à la structure organisationnelle du Service de l'informatique de la façon suivante :

- Créer un poste de technicien en administration de serveur à la Division de l'exploitation au Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-061 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs sous la gouverne du chef de division – Exploitation.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13420-112 – Exploitation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1050* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT les besoins du Bureau des conseillers municipaux en matière de soutien administratif;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle du Service du Greffe de la façon suivante:

- Créer un poste de secrétaire – soutien aux élus (poste numéro GRF-BLC-031 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne de la greffière.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service du Greffe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire – 02-11100-112 – Conseil Municipal – Réguliers – Cols Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1051* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SECTION ACHATS ET CONTRATS - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Philippe a confirmé qu'il prenait sa retraite le 1^{er} juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE suite à la retraite de monsieur Denis Philippe le poste d'acheteur (poste FIN-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs de la Ville de Gatineau) devient vacant le 1^{er} juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances désire uniformiser l'offre de service à travers les divers secteurs de la ville en ce qui a trait aux postes dédiés aux ateliers mécaniques des secteurs Hull et Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des finances de la façon suivante :

- Abolir le poste d'acheteur (poste FIN-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs de la Ville de Gatineau);
- Créer un poste de commis aux achats (poste numéro FIN-BLC-083 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section – Achats et contrats.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 du Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1052* MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 499-2008 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le commissaire Benoît Monette a accredité, dans sa décision du 17 avril 2012, le Regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce nouveau syndicat étaient tous des employés cadres au moment de l'accréditation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce nouveau syndicat participent au Régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau et qu'il est nécessaire de modifier ce régime afin de le prévoir;

CONSIDÉRANT QUE l'article 464(11°) de la Loi sur les cités et villes autorise à modifier, par voie de résolution, les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la modification au règlement numéro 499-2008 concernant le Régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau conformément aux dispositions de l'annexe 1, laquelle annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

Le secrétaire du comité de retraite est autorisé, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la Loi sur les cités et villes.

Les dispositions en annexe prennent effet aux dates prévues après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1053* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT la démission de madame Joelle Bourassa du poste de technicien en architecture et aménagement (poste SIS-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs) en date du 5 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a procédé à un exercice de priorisation de sa charge de travail et des ressources disponibles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle du Service des infrastructures de la façon suivante :

- Abolir le poste de technicien en architecture et aménagement (poste SIS-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Créer un poste d'architecte paysagiste (poste numéro SIS -BLC-061 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 12 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du coordonnateur – aménagements urbains;
- Créer le poste de coordonnateur de projets – Pompage et surpression pour une période de cinq ans à la classe 4 de l'échelle salariale du recueil des cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du Directeur adjoint – Eaux et matières résiduelles et y nommer M. Marc-André Verret.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des infrastructures, division réseaux et aménagements urbains.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service des infrastructures.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1054* APPROUVER LES PROJETS IDENTIFIÉS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une présentation tenue au comité plénier du 26 juin dernier, il a été approuvé par les membres du conseil, les projets identifiés au fonds de développement des communautés « FDC » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

- d'adopter la répartition budgétaire, au montant total de 14,5 M\$, pour chacun des districts, ainsi que les projets identifiés au FDC;
- d'autoriser le trésorier à financer les projets à partir des revenus de taxes des nouvelles constructions et permis de plus de 5 M\$ du centre-ville;
- de puiser temporairement les sommes manquantes à partir de 2014 à même les réserves à être déterminées ultérieurement;
- d'autoriser le Service des infrastructures à débiter la préparation des projets, et ce, selon le degré de précision des besoins identifiés, à ce jour.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet

CE-2012-1055* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL CARREFOUR DE L'AVIATION, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2413-3506 Québec inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portants les numéros de lots 1 373 298; 4 889 996; 4 889 997 et 4 940 499 étant la phase 2 du projet domiciliaire Carrefour de l'Aviation;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2413-3506 Québec inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Carrefour de l'Aviation, phase 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2413-3506 Québec inc. concernant le développement domiciliaire Carrefour de l'Aviation, phase 2, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 20 juillet 2011, portant le numéro de dossier 90910 et la minute 47384 S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (Règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Cima+ ;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Cima+ et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Groupe ABS inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;

CE-2012-1055 (suite)

- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, les passages piétonniers et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet

CE-2012-1056* APPROUVER LA MISE À JOUR DES DIVERS DOSSIERS DE CONSTRUCTION - INONDATIONS DES 23 ET 24 JUIN 2011 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une présentation au comité plénier du 26 juin 2012, il a été approuvé par les membres du conseil, la mise à jour des divers dossiers de construction « Inondations des 23 et 24 juin 2011 », ainsi que les investissements requis pour chacun des projets identifiés par le Service des infrastructures à réaliser en 2012, 2013 et ultérieur à 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution numéro CM-2011-960, en date du 22 novembre 2011, a autorisé un montant de 1,6 M\$, et ce, à même le budget 2011, afin de couvrir les dépenses inhérentes à l'événement des pluies des 23 et 24 juin 2011;

CONSIDÉRANT QU'un programme d'aide de la part du ministère de la Sécurité publique permet à la Ville de Gatineau de récupérer une partie des dépenses engagées et à venir pour divers travaux de réparation et de réfection à ses infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, des projets identifiés par le Service des infrastructures demeurent à réaliser et à procéder à des ouvrages de réfection, et ce, selon une priorisation à intervenir en 2012, 2013 et ultérieur à 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

- d'approuver les projets identifiés, par le Service des infrastructures, comme :
 1. « priorité 1 » 2012
 - Rue Jumonville
 - Chemin des Terres (volet 1)
 - Chemin Baillie
 2. « priorité 2 » 2013
 - Rue Moreau
 - Rue Sœur-Mechtilde
 - Rue de la Plaine
 - Boulevard Saint-Joseph
 - Bassin Leamy
 3. « priorité 3 » PTI ultérieur à 2013
 - Chemin des Terres (volet 2)

CE-2012-1056 (suite)

- d'autoriser le trésorier à puiser le financement au montant de 1 188 000 \$ des projets identifiés comme « priorité 1 » à même le budget 2011, et ce, en vertu de la résolution numéro CM-2011-960, en date du 22 novembre 2011;
- d'inclure à l'étude du PTI 2013-2014-2015, les projets identifiés en :
- « Priorité 2 », réalisation 2013
- Programme annuel réfection d'aqueduc/d'égouts - année 2013 2 120 000 \$
- PTI//Inondation 2013 1 677 250 \$
- d'inclure également à l'étude du PTI 2013, 2014, 2015 la « priorité 3 » comme réalisation ultérieure.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1057* DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET D'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR LE PROJET DE DÉPLOIEMENT DE PARCS INDUSTRIELS - PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM), SOUS-VOLET 2,1

CONSIDÉRANT QUE le conseil, réuni en comité plénier le 21 juin 2011, a entériné le plan de déploiement des parcs industriels pour les années 2012, 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, à la réunion du 30 août 2011 en vertu de la résolution CM-2011-695 et à la réunion du 1^{er} novembre 2011 en vertu de la résolution CM-2011-904, un règlement d'emprunt de 20 500 000 \$ pour payer les honoraires professionnels et les coûts reliés à la réalisation des travaux de construction concernant le prolongement des services municipaux d'aqueduc, d'égouts et de rues ainsi que les frais pour l'acquisition de divers terrains en fonction du plan de déploiement des parcs industriels pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec dans son Programme des infrastructures Québec-Municipalités «PIQM», sous-volet 2,1, peut couvrir jusqu'à 50 % de l'ensemble des travaux (excluant l'acquisition des terrains, les servitudes, droits de passage, etc.);

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la Ville de Gatineau de transmettre une demande d'aide financière au gouvernement du Québec «MAMROT» dans le but d'obtenir une contribution financière par l'entremise du Programme des infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 2.1;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- De soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le projet de déploiement des parcs industriels pour les années 2012, 2013 et 2014 pour un budget estimé à 20,5 M\$;
- D'autoriser le directeur du Service des infrastructures ou le directeur adjoint du Service des infrastructures à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme des infrastructures Québec-Municipalités «PIQM» sous-volet 2,1, pour son projet de déploiement des parcs industriels;

De plus, la Ville s'engage à payer sa quote-part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet et des coûts d'exploitation continus du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1058 **Aucune résolution ne correspond à ce numéro**

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet

CE-2012-1059* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'analyse complète des besoins opérationnels des Divisions services techniques, gestion de la flotte et des équipements et voirie;

CONSIDÉRANT QUE suite à la retraite de Mme Pierrette Lafortune, le poste de commis à la paie et à l'assiduité (poste STP-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs de la Ville de Gatineau) est devenu vacant le 1^{er} juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE suite à la mutation de Mme Sylvie Gunner, le poste de secrétaire I (poste STP-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs de la Ville de Gatineau) est devenu vacant le 28 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE suite à la promotion de M. Luc Landry, le poste de journalier I (poste STP-BLE-155 au plan d'effectifs des cols bleus de la Ville de Gatineau) est devenu vacant le 7 juillet 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Abolir le poste de commis à la paie et à l'assiduité (poste STP-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs de la Ville de Gatineau);
- Abolir le poste de secrétaire I (poste STP-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs de la Ville de Gatineau);
- Abolir le poste de journalier I (poste STP-BLE-155 au plan d'effectifs des cols bleus de la Ville de Gatineau);
- Créer un poste de commis administratif (poste numéro STP-BLC-036 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du coordonnateur – requêtes et support organisationnel de la division services techniques;
- Créer un poste de commis administratif (poste numéro STP-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable – soutien technique en administration de la Division gestion de la flotte et des équipements;
- Créer un poste de journalier II (postes numéros STP-BLE-425 au plan d'effectifs des cols bleus) à la classe 4 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître, secteur ouest de la Division voirie;

CE-2012-1059 (suite)

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service des travaux publics.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1060* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SECTION HABITATION - DIVISION HABITATION ET DÉVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution CM-2009-49, en date du 20 janvier 2009, a approuvé l'entente de désignation d'une municipalité mandataire du programme AccèsLogis pour la réalisation de logements sociaux coopératifs et sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution CM-2009-1073, en date du 2 juillet 2009, acceptait l'engagement contractuel d'un chargé de projet pour le programme AccèsLogis pour une période se terminant le 15 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau et le syndicat des cols blancs de Gatineau inc. ont entériné une lettre d'entente convenant que la Ville s'engageait à créer un poste de chargé de projets couvert par la convention collective des cols blancs advenant que le programme dépasse la période du 15 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gatineau est toujours identifiée comme mandataire de la Société d'habitation du Québec pour la mise en application du programme AccèsLogis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle du Service de l'urbanisme et du développement durable de la façon suivante :

- Créer un poste de chargé de projet — habitation (poste numéro UDD-BLC-041 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du Responsable — Section habitation.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'Urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1061* PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE - POSTE DE DIRECTEUR TERRITORIAL - CENTRES DE SERVICE DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de directeur territorial – Centre de service de Buckingham et Masson-Angers (poste numéro CSB-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Marc Gohier au poste de directeur territorial – Centre de service de Buckingham et Masson-Angers (poste numéro CSB-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de monsieur Marc Gohier sera celui de la classe 7, 7^e échelon de la grille salariale 2012 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marc Gohier est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Marc Gohier sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13250-115 – Centre de service de Buckingham – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

**CE-2012-1062* AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-POL-12-07 -
MODIFICATIONS À LA CONVENTION COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT la convention collective signée en septembre 2011;

CONSIDÉRANT les difficultés survenues dans l'application de certaines dispositions;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre le Service de police et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-POL-12-07 intervenue entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. afin de modifier la convention collective.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale adjointe, le directeur du Service de police et la directrice-adjointe du Service des ressources humaines, sont autorisés à signer la lettre d'entente entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1063* ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE GATINEAU, VILLE INCLUSIVE 2012

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur l'accessibilité universelle a comme mandat de mettre à jour et de voir à la mise en œuvre du plan d'action annuel pour l'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur l'accessibilité universelle a comme objectif de réaliser des actions concrètes dans le but d'atteindre son mandat;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité sur l'accessibilité universelle ont adopté leur plan d'action 2010, 2011 et 2012, lors d'une réunion régulière tenue le 25 mai 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé a recommandé à sa réunion du 23 février 2012, l'adoption du plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées pour l'année 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées.

Le coût total pour la réalisation du plan d'action 2012 est établi à 181 000 \$. Cette somme est déjà prévue au budget de l'année 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet

CE-2012-1064* PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU POUR PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE 2012

CONSIDÉRANT QU'afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite, un montant de 50 000 \$ a été alloué au budget 2012 pour encourager les initiatives du milieu dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis ont été analysés par un comité de sélection qui a fait ses recommandations au Comité sur l'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur l'accessibilité universelle a accepté de recommander ces projets au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les montants octroyés dans le cadre de ce programme ne sont pas récurrents; ils doivent donc être considérés comme étant ponctuels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser à chacun des organismes mentionnés ci-dessous les subventions recommandées par le Comité sur l'accessibilité universelle :

Organismes retenus :

- 1) Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau (AGAP-VG)

Titre : Un théâtre et une scène adaptés pour propulser...le monde

Montant demandé : 5 000 \$

Descriptif : Offrir une salle et une scène accessible universellement. L'AGAPVG avec cette scène culturelle deviendrait le premier organisme à offrir une scène avec rampes adaptées à l'avant et à l'arrière afin que les artistes à mobilité réduite autant que le public vivant avec un handicap puissent devenir utilisateurs de cette scène. La scène sera amovible et pourra donc être utilisée ailleurs qu'au marché dans les événements où l'AGAPVG est partenaire : Festival de Boîtes à savon, fête du quartier, Valorifête, etc.

- 2) Regroupement des associations des personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO)

Titre : Promotion et sensibilisation des propriétaires pour la liste des logements adaptés et des stationnements avec vignette

Montant demandé : 5 000 \$

Descriptif : Le RAPHO veut promouvoir le projet de la liste des logements accessibles auprès des organismes communautaires et dans tous les CSSS de Gatineau afin de développer un partenariat. Le RAPHO veut aussi sensibiliser les propriétaires de logements à l'importance de l'accessibilité par l'entremise des programmes et des outils mis à leur disposition.

CE-2012-1064 (suite)

3) Le Grenier du petit sportif

Titre : Tricycles accessibles dans le secteur de Buckingham**Montant demandé : 5 000 \$**

Descriptif : Dans le cadre du projet des Vélos de quartier du secteur de Buckingham, offrir aux personnes à mobilité réduite, personnes âgées ou ayant une déficience intellectuelle, la possibilité d'emprunter un vélo tricycle, soit électrique ou non, afin de pouvoir se déplacer et faire des emplettes, se promener sur les pistes cyclables, se rendre à un rendez-vous et en même temps pratiquer une activité physique. Ce projet vise à sortir ces personnes de l'isolement. Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP)

Titre : Pièce du théâtre Parminou : « Parole d'or, silence d'argent »**Montant demandé : 5 000 \$**

Descriptif : L'objectif est de sensibiliser la clientèle et les personnes qui les entourent sur l'approche à adopter à leur égard en lien avec la façon de communiquer et d'aborder les différentes problématiques de la maltraitance auxquelles elles peuvent être confrontées.

4) Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais

Titre : « À chœur ouvert II » (chorale)**Montant demandé : 5 000 \$**

Descriptif : Nous proposons aux membres une nouvelle édition avec un volet théâtral. Le projet sera encore constitué des membres de l'Amicale dans lequel pourront se joindre des invités, de la famille, des amis pour constituer l'ensemble musical. Le projet se veut un projet à l'intégration inversée. Le projet comporte trois volets évolutifs : le chant, le spectacle et le disque.

5) Association des neurotraumatisés de l'Outaouais (ANO)

Titre : Jardin communautaire Reboul (outils de jardinage pour intégration)**Montant demandé : 1 000 \$**

Descriptif : L'ANO a réservé quatre lots, dont deux surélevés dans ce jardin communautaire, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de participer pleinement aux activités de jardinage. Ce jardin permettra de créer de bonnes habitudes de vie et de nourrir leur famille. En plus de faire de l'exercice physique, les membres pourront vivre l'inclusion sociale. De plus, les membres ont décidé de partager leur récolte avec les bénévoles responsables des repas mensuels à l'ANO.

6) Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais (CADO)

Titre : Portail WEB pour informations et références aux familles et intervenants**Montant demandé : 5 000 \$** (soutien financier conditionnel à la réponse positive de l'OPHQ)

Descriptif : Avec ce portail WEB, faire la promotion du continuum de services communautaires DI-TED, faire l'aiguillage vers les ressources disponibles.

CE-2012-1064 (suite)

7) Logements intégrés de Hull inc.

Titre : Projet de sensibilisation : 25^e anniversaire de l'organisme

Montant demandé : 3 000 \$

Descriptif : Avec son 25^e anniversaire, l'organisme veut en faire une activité de sensibilisation à grande échelle pour sa clientèle visée et aussi pour les intervenants qui travaillent de près avec la clientèle de logements intégrés. Un conférencier invité sera présent à l'événement pour nous sensibiliser aux réalités de la clientèle et un spectacle de danse et de musique mettra en vedette des personnes handicapées.

Montant total des projets soumis : 34 000 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque à chacun des organismes mentionnés ci-dessus sur présentation des pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	34 000 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1065* PROTOCOLE - TENNIS WYCHWOOD

CONSIDÉRANT QUE « LE CLUB » est un organisme sans but lucratif et œuvre depuis 43 ans sur le site actuel du parc Tourbillon;

CONSIDÉRANT QUE « LE CLUB » a donné le terrain à la Ville en 1969, en conservant l'usage au CLUB pour les fins de ses activités tennis;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont des interprétations différentes de l'acte de donation de 1969 quant à sa durée;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent régler le litige sans faire intervenir le processus légal;

CONSIDÉRANT QUE « LA VILLE » a un règlement de tarification pour le tennis adulte sur les terrains de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE « LA VILLE » a un programme comme carte accès Gatineau qui permet aux détenteurs de pratiquer le tennis sur les terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les parties participent à ce processus de bonne foi et avec la ferme intention d'en arriver avec une solution gagnante-gagnante :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce comité recommande au conseil :

- de mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de procéder à l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Club de tennis Wychwood, et ce, selon les conditions mises de l'avant par le Service;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer le protocole à être entériné avec le Club de tennis Wychwood;
- d'autoriser la suspension de la tarification pour l'usage des terrains de tennis au Club Wychwood pour les années 2012 et 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 3 juillet 2012

CE-2012-1066* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil, sur recommandation du directeur général, de transférer le Service des communications de la Ville de Gatineau sous la responsabilité du directeur général de la Ville de Gatineau.

Il est de plus résolu d'accepter l'organigramme joint à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Je, soussignée, M^c Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^c Suzanne Ouellet